



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 2014
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 20 février 2014, à 11 heures

Président par intérim : M. Eliasson (Vice-Secrétaire général des Nations Unies)

Président : M. Lasso Mendoza (Équateur)

Sommaire

Ouverture de la session par le Vice-Secrétaire général

Adoption de l'ordre du jour

Élection des membres du Bureau

Organisation des travaux

Séminaire régional pour le Pacifique

Mission de visite du Comité en Nouvelle-Calédonie

Autres questions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-24087X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 11 h 15.

Ouverture de la session par le Vice-Secrétaire général

1. **Le Président provisoire** déclare que, à mi-parcours de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, les travaux du Comité spécial semblent connaître un regain de dynamisme encourageant. La Polynésie française a été reconnue territoire non autonome par l'Assemblée générale, se retrouvant ainsi à l'ordre du jour du Comité spécial et, pour la première fois depuis de nombreuses années, le Bureau a organisé plusieurs réunions avec chacune des quatre puissances administrantes afin d'identifier les prochaines étapes du processus de décolonisation. L'intensification des négociations directes entre les parties concernées et l'acceptation de principe des missions de visite par les puissances administrantes marquent une évolution positive.

2. La communauté internationale considère le colonialisme comme une aberration historique; il est donc vital d'éliminer les vestiges du colonialisme, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'ONU, et de diffuser le message de la décolonisation à un plus large public. À cette fin, une action concertée et volontariste entre le Comité spécial, les puissances administrantes et le territoire non autonome permettrait de sortir de l'impasse et encouragerait le Comité spécial à s'impliquer dans les différends qui opposent les territoires et leurs puissances administrantes.

3. Les territoires non autonomes comptent sur les Nations Unies pour des initiatives globales et durables à l'avenir. Même si le Comité spécial a élargi le champ des possibilités, le rythme de la décolonisation demeure lent. Le Président provisoire est convaincu que les efforts diplomatiques en faveur de la décolonisation s'intensifieront en 2014, grâce aux progrès récents dans le dialogue et la recherche de consensus, notamment l'intégration prochaine de l'Indonésie au sein du Bureau du Comité spécial et la mission de visite en Nouvelle-Calédonie. Le Secrétariat continuera de soutenir les travaux du Comité spécial, qui représente une tribune unique pour contribuer à la réalisation du mandat de décolonisation des Nations Unies.

Adoption de l'ordre du jour

4. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection des membres du Bureau

5. **M. Lasso Mendoza** (Équateur) est élu Président, **M. Reyes Rodríguez** (Cuba), **M. Minah** (Sierra Leone) et **M. Percaya** (Indonésie) sont élus Vice-Présidents, et **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) est élu Rapporteur, par acclamation.

6. **M. Lasso Mendoza** (Équateur) prend la présidence.

Organisation des travaux (A/AC.109/2014/L.1 et A/AC.109/2014/L.2)

7. **Le Président** précise que les délégations de l'Argentine, du Costa Rica, de l'Espagne, du Ghana, du Guatemala, des Îles Salomon, de l'Italie, de la Jamaïque, du Monténégro, du Panama, du Suriname, de la Turquie, de l'Ouganda et de l'Uruguay ont indiqué qu'elles souhaitaient participer aux travaux du Comité en tant qu'observateurs.

8. Le Comité spécial est confronté à des demandes nouvelles et croissantes, d'où la nécessité de lui adjoindre une troisième vice-président. Il faut espérer obtenir des résultats positifs cette année. L'application intégrale et effective de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et d'autres résolutions pertinentes permettra d'aborder la question de la décolonisation avec sérieux, sensibilité et en s'appuyant sur des raisons historiques.

9. **M. Al-Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que le nombre de pays qui ont demandé de participer aux travaux du Comité spécial en tant qu'observateurs témoigne de l'efficacité de ce dernier.

10. **Le Président** attire l'attention sur une note du Secrétaire général, contenue dans le document [A/AC.109/2014/L.1](#), où figurent les résolutions et les décisions qui ont un rapport avec les travaux que le Comité spécial mènera cette année. Le Comité spécial est également saisi du document [A/AC.109/2014/L.2](#), qui contient des suggestions du Président concernant l'organisation des travaux, le programme de travail et le calendrier du Comité spécial.

11. Il considère que le Comité spécial souhaite approuver l'organisation des travaux proposée pour l'année en cours, étant entendu que le calendrier des réunions pourra être révisé ultérieurement si cela s'avère nécessaire.

12. *Il en est ainsi décidé.*

13. **Le Président** déclare que, conformément à la décision de l'Assemblée générale, le Comité spécial se réunira sans le quorum prévu aux articles 67 et 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Cependant, la présence de la majorité des membres sera requise pour la prise de toute décision.

Séminaire régional pour le Pacifique

14. **Le Président** attire l'attention sur la lettre adressée au président du Comité spécial par le Représentant permanent des Fidji, dans laquelle il indique que son gouvernement est prêt à accueillir le séminaire régional pour le Pacifique en 2014. Il considère que le Comité spécial souhaite accepter la proposition du Gouvernement fidjien d'accueillir le séminaire régional pour le Pacifique.

15. *Il en est ainsi décidé.*

16. **Le Président** remercie le Gouvernement fidjien de s'être proposé pour accueillir le séminaire régional pour le Pacifique. Il remercie également le Gouvernement et le peuple du Vanuatu pour leur proposition d'accueillir le séminaire et espère qu'un prochain séminaire pourra être organisé dans ce pays.

17. À l'instar des années précédentes, en 2014, le Comité spécial fera coïncider le séminaire régional pour le Pacifique et la Semaine internationale de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, que l'on célèbre la troisième semaine de mai. Il propose que le séminaire soit organisé du 21 au 23 mai 2014.

18. *Il en est ainsi décidé.*

Mission de visite du Comité en Nouvelle-Calédonie

19. **Le Président** affirme que, concernant la demande du Président du Congrès de Nouvelle-Calédonie, les délégations ont largement convenu que le Comité spécial devait effectuer une visite sur le terrain dans ce territoire. En outre, la délégation française a indiqué que son gouvernement consentait à cette visite. Il considère donc que le Comité spécial souhaite envoyer la mission de visite proposée en Nouvelle-Calédonie.

20. *Il en est ainsi décidé.*

21. **Le Président** précise que le Bureau a proposé que la mission de visite soit composée de quatre membres du Comité spécial, à savoir, l'Équateur, le Nicaragua, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Sierra

Leone; d'un expert électoral indépendant choisi par la mission; et de trois personnes des services d'appui du Secrétariat. Il considère que le Comité spécial souhaite approuver la composition proposée de la mission de visite.

22. *Il en est ainsi décidé.*

23. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) affirme que sa délégation se réjouit de la coopération dont fait preuve la puissance administrante en consentant à la mission de visite. Le Groupe du fer de lance mélanésien a reçu une communication du Président du Congrès de Nouvelle-Calédonie, proposant que la mission de visite soit organisée du 4 au 11 mars 2014.

24. **Le Président** dit qu'il fera tout son possible pour respecter l'échéancier proposé par le Président du Congrès de Nouvelle-Calédonie, mais qu'il faudrait en principe davantage de temps pour planifier une mission de visite.

25. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) fait savoir que les dates proposées sont trop proches pour accomplir les préparatifs nécessaires et que sa délégation ne peut se libérer en raison d'un agenda chargé. Elle propose donc que le Comité spécial examine la possibilité de modifier la date de la mission.

26. **M. Koroma** (Sierra Leone) dit que le Président devrait organiser une réunion, de préférence dans les jours à venir, pour fixer une date.

27. **M. Thomson** (Fidji) dit que, lors des récents débats avec sa délégation, le Président du Congrès de Nouvelle-Calédonie a insisté sur le fait que la mission de visite devait vérifier les listes électorales avant les élections provinciales prévues au mois de mai; c'est pour cette raison que la date du 4 au 11 mars avait été proposée. Il est essentiel d'agir, d'autant plus que ces élections jouent un rôle clef dans le processus qui mène à l'autodétermination du territoire dans le cadre de l'accord de Nouméa.

28. **M. Dabouis** (France) confirme que son gouvernement a informé le Président du Congrès de Nouvelle-Calédonie qu'il était prêt à accueillir une mission de visite du Comité spécial sur le territoire. L'échange a été adressé au Comité. Il rappelle que sa délégation est prête à travailler avec le Bureau pour fixer les dates optimales de la visite, et souligne que les élections auront lieu en mai. Il est donc important

que le Comité spécial organise la mission de visite dans les meilleurs délais.

29. **Le Président** dit qu'il organisera une réunion sans plus attendre sur la question des dates de la mission de visite. Des débats seront également organisés avec la puissance administrante.

Autres questions

30. **M^{me} Joseph** (Sainte-Lucie) déclare que, bien que son pays ait obtenu l'indépendance depuis plus de 30 ans, 7 des 17 territoires répertoriés sont des îles des Caraïbes et beaucoup d'autres sont des îles du Pacifique. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a toujours proposé de nouvelles initiatives, telles que la création d'un groupe de travail qui formulerait des recommandations spécifiques sur les territoires insulaires et la nomination d'un expert indépendant pour évaluer la situation sur le terrain. Plusieurs de ces propositions ont ensuite été approuvées par l'Assemblée générale et doivent uniquement être mises en œuvre. Le Comité spécial devrait donc se saisir de la question dans le cadre de l'organisation des travaux.

31. **M^{me} Joseph** présente ses condoléances à la délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée suite au décès de l'ambassadeur Peter Donigi, qui a largement contribué à l'élimination du colonialisme.

32. Répondant à une suggestion de **M. Percaya** (Indonésie), **le Président** dit qu'il enverra une lettre de condoléances à la famille de l'ambassadeur Donigi, dans laquelle il exprimera les remerciements du Comité spécial pour le travail qu'il a accompli en tant que Président du Comité.

33. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) remercie les membres du Comité spécial pour leurs condoléances, qu'il transmettra à la famille de l'ambassadeur Donigi et au peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

La séance est levée à 12 h 25.